

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 13 AVRIL 2021

L'an deux mil vingt et un, le Mardi 13 avril 2021 à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, à huis clos sous la présidence de Monsieur LOISEAU Georgio, Maire.

Aux fins de lutter contre la propagation de l'épidémie de Covid-19 pour assurer la tenue de la réunion du conseil dans des conditions conformes aux règles sanitaires en vigueur, que celle-ci se déroulera sans public et en visioconférence

Le caractère public de la réunion est réputé satisfait lorsque les débats sont accessibles en direct au public de manière électronique (article 10 de l'ordonnance n° 2020-562 du 13 mai 2020). Les débats seront donc accessibles en direct au public via Facebook live (Page MAIRIE DE POSES)

Étaient présents en mairie : BLIEK Guillaume, BOUDET Béatrice, LABROUCHE Gilles, LOISEAU Georgio, PARAGE Laurence

Étaient présents en visioconférence : AMIOT Élodie, DINGREVILLE David, FRERET Annabel, GARAC Florise, JIMONET Thierry, LENFANT James, LEVAILLANT Antoine, MÉHOUS Gwenola,

Absents excusés : LANCELEVÉE Maurine, MAURISSE Teddy

Pouvoir de : LANCELEVÉE Maurine à FRERET Annabel, MAURISSE Teddy à LABROUCHE Gilles

Formant la majorité des membres en exercice. Secrétaire de séance : LABROUCHE Gilles

Le conseil municipal se tient à huis clos, conformément aux recommandations du ministère des solidarités et de la santé. Retransmis sur Facebook live page Mairie de POSES

En préambule, Monsieur le Maire rappelle les conditions sanitaires particulières conduisant à la tenue du Conseil Municipal à huis clos pour respecter les gestes barrière. Il réitère ses remerciements envers le corps soignant, et précise que de multiples cas de COVID sont malheureusement recensés sur la commune. Il rappelle que l'école a dû être fermée pour raisons sanitaires, une semaine avant la fermeture générale et anticipée des établissements français, Monsieur le Maire apporte tous ces remerciements à l'équipe enseignante, comme aux agents des services techniques et à Valérie LANGLOIS secrétaire.

Monsieur le Maire précise que l'ordre du jour est modifié, et que l'approbation du compte-rendu du dernier conseil municipal est reportée.

Le quorum étant réuni, la séance est ouverte.

ORDRE DU JOUR :

- 1** Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 13 Mars reporté
- 2 FINANCES** - Vote du compte administratif et du compte de gestion 2020.
- 3 FINANCES** - Affectation du résultat du compte administratif 2020.
- 4 FINANCES** - Vote du taux des taxes locales directes.
- 5 FINANCES** - Vote du Budget Primitif 2021.
- 6 PERSONNEL :**
 - Création d'un poste non permanent pour un accroissement temporaire d'activité
 - Nomination d'un agent stagiaire
- 7 - Informations et questions diverses**

En préalable à l'examen des sujets budgétaires, il est rappelé qu'une séance d'explication et de présentation s'est tenue au préalable.

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 13 AVRIL 2021**

2A) FINANCES - Vote du compte administratif et du compte de gestion 2020.

Sous la présidence de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2020 qui s'établit ainsi :

FONCTIONNEMENT	Budget Primitif	Réalisé 2020		
		Mandats et Titres émis	Résultat reporté 2019	TOTAL
Dépenses	866 530	671 941.61		671 941.61
Recettes	866 530	827 848.60	122 814.42	899 391.28
Solde		104 635.25	122 814.42	227 449.67

Résultat 2020 (excédent)

Résultat global (excédent)

INVESTISSEMENT	Budget Primitif	Réalisé 2020		
		Mandats et Titres émis	Résultat reporté 2019	TOTAL
Dépenses	542 195	96463.87		96 463.87
Recettes	542 195	419 631.34	28 039.26	447 670.60
Solde		323 167.47	28 039.26	351 206.73

Résultat 2020 (excédent)

Résultat global (excédent)

Excédent de fonctionnement 227 449.67€

Excédent d'investissement 351 206.73 €

Excédent total 578 565.40€ €

Monsieur le Maire quitte la séance, et Mme PARAGE Laurence prend la présidence de la séance et soumet à approbation le compte administratif communal 2020

Plusieurs « ajustements » aux chiffres présentés dans la synthèse fournie aux membres du conseil municipal sont détaillés

Le CA soumis aux votes reçoit les suffrages suivants :

Pour : 12 voix

Contre : 3 voix

Abstentions : 0

Le Compte Administratif 2020 est adopté.

2B) Compte de gestion 2020

Monsieur le maire explique que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Considérant que le Compte de Gestion du Receveur Municipal fait apparaître le même résultat de clôture,

Il est rappelé que le compte de gestion est le « reflet du CA » validé par le percepteur.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, et POUR : 12 CONTRE : 3

APPROUVE le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2020. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 13 AVRIL 2021**

3) FINANCES - Affectation du résultat du compte administratif 2020.

Considérant les résultats et le vote d'approbation du Compte Administratif, statuant sur l'affectation du résultat, constatant que le compte administratif de la Commune fait apparaître les résultats suivants :

COMPTE ADMINISTRATIF 2020	
Résultat de fonctionnement 2020	
A Résultat de l'exercice 2020	104 635.25 €
B Résultat antérieur reporté	122 814.42 €
C	+227 449.67 €
Résultat d'investissement 2020	
D Résultat de l'exercice 2020	323 167.47 €
E Résultats antérieurs reportés	28 039.26 €
F	+ 351 206.73 €
Restes à réaliser	
Dépenses de l'exercice 2020	310 326.00 €
Recettes de l'exercice 2020	20 620.00 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, et POUR : 12 CONTRE : 2 ABSTENTION : 1

AFFECTE les résultats 2020 comme suit :

Au compte R 002 la somme de 172 449.67 €

Au compte R 001 la somme de 351 206.73 €

Au compte R 1068 la somme de 55 000.00 €

4) FINANCES - Vote du taux des taxes locales directes.

Au regard des augmentations consenties les années précédentes, Monsieur le Maire propose d'augmenter le taux d'imposition de 6%

	Ancien Taux	Nouveau Taux
Foncier Bâti	45.45%	48.17%
Foncier Non Bâti	104.61%	110.87%

Monsieur le Maire précise qu'une note explicative relative au contexte budgétaire de la commune et à la proposition d'augmentation des taux a été distribuée à l'ensemble des Posiens.

Suite à la question de Mme BOUDET-RATON, il précise qu'il n'y aura dorénavant plus de part départementale sur le Foncier Bâti et Non Bâti, que l'ensemble des taxes foncières reviendra à la commune (hormis la taxe OM) et que les résidences secondaires ne seront pas exonérées de TH conformément aux dispositions réglementaires en vigueur.

Suite à la question de Monsieur JIMONET au sujet des fonds récoltés dans le cadre de l'appel aux dons, Monsieur le Maire précise que les dons récoltés à ce stade représentent un montant de l'ordre de 250 Euros, et que l'opération mérite d'être relancée.

Enfin, Monsieur le Maire précise que cette augmentation de taux ne vaut que pour année.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, et POUR : 10 CONTRE : 3 ABSTENTION : 2

ADOpte les taux ci-dessus

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 13 AVRIL 2021**

5) FINANCES - Vote du Budget Primitif 2021.

Il est proposé de voter le budget primitif 2021 par chapitre et par opération suivant les montants ci-dessous. Il est précisé que le chapitre 73 tel que présenté inclut l'augmentation des taux voté précédemment.

FONCTIONNEMENT			
Dépenses	934 050.00€	Recettes	934 050.00€
Chapitre 011 – Charges à caractère général	305 655.00€	Chapitre 002– Excédent antérieur reporté	172 449.67€
Chapitre 012 – Charges de personnel	300 000.07€	Chapitre 013 – Atténuation de charges	4 001.00€
Chapitre 014 – Atténuation de produits	19 100.00€		
Chapitre 022 – Dépenses imprévues	59 716.00€		
Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement	39 545.00€		
Chapitre 042 – Amortissement	23 896.93€	Chapitre 042 – Opérations d'ordre entre section	23 896.93€
Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante	140.497.00€	Chapitre 70 – Produit des services	91 526.40€
Chapitre 66 – Charges financières	6 000.00€	Chapitre 73 – Impôts et taxes	398 829.00€
Chapitre 67 – Charges exceptionnelles	39 640.00€	Chapitre 74 – Dotations et participations	174 792.00€
		Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante	31 900.00€
		Chapitre 76– Produits financiers	2.00€
		Chapitre 77– Produits exceptionnels	36 653.00€

Détail des articles 65541 65548 Contributions organisme regroupements et 6574 Subventions

Articles	SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	Vote 2021
65541	Association de Service Intercommunale (ASI) Participation livraison repas	1 300
65548	AMCASE (Association des Maires de la CASE)	150
	ANBDD (défense de l'environnement)	150
	Association des Maires Ruraux de l'Eure	90
	CAUE 27 conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement de l'Eure	220
	École de Musique – Projet Musique à l'école 2020	3 300
	École de Musique – Projet musique à l'école 2021	3 300
	École de Musique – Participation 2020	13 655
	École de Musique – Participation 2021	13 631
	École de Musique – Chant choral 2020	572
	École de Musique – Chant choral 2021	572
	La Seine en Partage	117
	Relais Assistantes Maternelles	100
	Union des Maires et des élus de l'Eure	227
	Divers (variable d'ajustement car les chiffres ne sont pas arrêtés et cela nous évitera une prochaine délibération)	2 000
	TOTAL 6554	39 384€

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 13 AVRIL 2021**

6574	Amis et Anciens de la Batellerie	2 500
	Judo Club de Poses	500
	Les amis de Saint Quentin	500
	OCCE 27 COOP SCOLAIRE	2 300
	Résine et Silex	1 000
	SNSM	550
	Souvenir Français	480
	UNC	350
	Total Associations Posiennes	8 180 €
	EPIREUIL	300
	Téléthon	100
	Total Associations extérieures	400 €
	Total Associations Posiennes et extérieures	8 580€
	Culture	3 000€
	DIVERS (réserve projets associatifs)	6 420€
TOTAL 6574 (Associations)	18 000€	

INVESTISSEMENT			
Dépenses	596 005.00€	Recettes	596 005.00 €
		Chapitre 001 Excédent Investissement	551 206.73 €
		Chapitre 10-Dotations Fds divers réserves	27. 376.34
Chapitre 020 – Dépenses imprévues	12 756.07 €	Chapitre 021 Vir section Fct	39 545.00 €
Chapitre 040 – Amortissements SIEGE	23 896.93 €	Chapitre 040-Amortissements SIEGE	23 896.93 €
Chapitre 16 - Emprunts	40 877.00 €	Chapitre 1068 Affectation	55 000.00 €
Opération 169 – École	79 691.00 €	Opération 169 – DETR DEP	22 414.00 €
Opération 184 – Église	45 116.00 € 5 760.00 €	Opération 184 – Église	(2020) 20 620€ (2021) 5 184€
Opération 204 – Reprise des concessions de cimetière + Columbarium	14 518.00 €	Opération 204 – DETR CASE	5 551.00 €
Opération 205 – MAIRIE (isoloirs)	1 040.00 €		
Opération 212– Achats matériels	17 282.00 €		
Opération 246 – AUP Rue des Masures	265 210.00 €		
Opération 247 – Bouches incendie	65 016 €	Opération 247 – DETR DEP CASE	43 344.00 €
Opération 248 – Parcours sportif	5 000 €	Opération 248 – CAF	1 867.00 €
Opération 249 – SIEGE – Masures Église	14 842 €		
Opération 250 – Jardins partagés	5 000.00 €		

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 13 AVRIL 2021

Mme BOUDET-RATON s'étonne du montant réservé aux actions culturelles. Mme GARAC précise que ce point a fait l'objet de débats dans le cadre de la commission dédiée, et que ce budget prévoit la possibilité de pouvoir rétribuer des artistes dans le cadre de manifestations culturelles (musiciens, chanteurs, artistes...), et que chacune de ces manifestations fera l'objet d'un budget prévisionnel détaillé, et concerté en commission, destiné à lever des fonds (subventions) et prévoir des recettes.

Concernant les investissements, plusieurs précisions sont apportées : L'opération 169 porte sur l'école, de manière à anticiper l'ouverture éventuelle d'une nouvelle classe, et sur divers travaux de restauration des bâtiments (isolation thermique, gouttières, mise aux normes des sanitaires...). Le montant de l'opération 184 (Eglise) a été réévalué pour tenir compte de la restauration du statuaire de Saint-Quentin non prévu initialement. L'opération 247 porte sur la pose de 13 bouches à incendie pour se mettre aux normes.

James LENFANT, sur l'opération jardins partagés demande de quel type d'investissements la dépense est composée.

Gilles LABROUCHE précise que le budget porte sur les clôtures, le portail, la cabane de jardin, et Georgio LOISEAU ajoute que des demandes de subventions seront faites.

Le budget primitif soumis aux votes reçoit les suffrages suivants :

Pour : 13 voix

Contre : 3 voix

Abstentions : 0

Le budget primitif est adopté.

5) PERSONNEL :

Aux termes de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale modifiée et notamment ses articles 34 et 97, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Ainsi, il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

5A) Création d'un poste non permanent pour un accroissement temporaire d'activité

Monsieur le Maire explique au conseil que :

VU la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,

VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale,

VU l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité; et que celui-ci doit mentionner sur quel grade il habilite l'autorité à recruter,

CONSIDÉRANT qu'en raison du surcroît de travail conséquent à une surcharge de travail en période estivale dans les services techniques de la commune

Il y a lieu, de créer un emploi saisonnier d'agent polyvalent à temps complet du 19 Avril 2021 au 31 Octobre 2021

Le conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,

-**DÉCIDE** de créer un emploi saisonnier d'agent polyvalent des services techniques

- **PRÉCISE** que la durée hebdomadaire de l'emploi sera de 35 Heures/semaine.

- **DÉCIDE** que la rémunération sera rattachée à l'échelle indiciaire des adjoints techniques de 2^{ème} classe

- **HABILITE** l'autorité à recruter un agent contractuel pour pourvoir cet emploi

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 13 AVRIL 2021

5B) Création d'un poste d'Adjoint technique -Nomination en tant que stagiaire

Monsieur le Maire explique au conseil que :

VU la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,

VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale,

VU l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité; et que celui-ci doit mentionner sur quel grade il habilite l'autorité à recruter,

CONSIDÉRANT qu'en raison du départ effectif d'un adjoint technique titulaire en date du 03 Février 2020

CONSIDÉRANT l'emploi d'Adjoint Technique correspondant fait partie du tableau des effectifs

CONSIDÉRANT que le contrat de M. WILLOQUEAUX démarré en juillet 2020 se termine le 20 avril 2021

CONSIDÉRANT que M. WILLOQUEAUX apporte entière satisfaction

Monsieur le Maire propose de nommer M. WILLOQUEAUX stagiaire à compter du 1^{er} mai 2021.

Le conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,

NOMME Monsieur WILLOQUEAUX Stéphane Adjoint Technique stagiaire à compter du 1^{er} mai 2021

6) Informations et questions diverses

Monsieur le Maire informe du recrutement d'un stagiaire (17 mai au 2 juillet) : profil « information ». Il indique en outre la parution prochaine d'un livret portant sur les finances communales à destination des habitants.

Mme BOUDET-RATON indique l'existence d'une décharge sauvage dans le secteur de la Colombière. Il lui est répondu qu'une information sera faite par la Mairie auprès de la Police rurale de la CASE.

M LABROUCHE apporte les informations diverses suivantes :

Travaux et circulation dans le village

A la suite de la rencontre services voiries de la CASE et de la commission urbanisme « circulation » de décembre 2020, plusieurs interventions sont prévues prochainement :

- Travaux de reprise signalisation verticale et renouvellement (cf. . notamment rue des Écoles, rue du Renel...)
- Zone 30 étendue au reste du village (jusqu'au Bout-de-Bas)
- Suppression de la zone à circulation double sens rue du Renel sur une cinquantaine de mètres (près rue du Port)
- Interdiction stationnement devant camping (panneaux et marquage au sol : 1er temps : potelets dans un 2nd ?)
- Passage rétréci du rue Port : signalisation et « Zone 30 » (1er temps) et/ou passage alterné
- Marquage au sol zone passe à poissons (organisation du stationnement)
- Réflexion plus large et à plus long termes à entamer/circulation chemin de halage, vélos, piétons... dans le cadre du projet « Seine à vélo »
- Contact à prendre avec le département pour la RD (carrefour dangereux, entretien des passages souterrains vélo...)

Des arrêtés du Maire seront pris en conséquence prochainement (Rue du Renel, devant camping et zone 30 sur l'ensemble du reste du village jusqu'au camping).

Travaux rue des Masures

- Encours de finalisation (dont pavés)
- Sécurisation mobilier/vol (soudure des boulons à prévoir)
- Panneaux d'information opérationnels (place de la mairie et en face du Bistro)

Travaux réseaux EP chemin de halage

- Angle rue du bac et chemin de halage : opérationnel
- Angle rue de la Poste et chemin de halage : 1er diagnostic réalisé > à suivre

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 13 AVRIL 2021**

Travaux du barrage :

- Accord de principe/évolution créneaux de travaux (2 semaines en 2021), information « ciblée » par MOE à venir
- Et autres éléments tels que décrits au CM précédent

Urbanisme :

- Rappels : toute création/modification de clôture, de modification de l'aspect d'une construction est soumise à autorisation
- Délais de 4 mois : pour démarrage des travaux en site inscrit à compter du dépôt du dossier

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 20H42.

Georgio LOISEAU, Maire

